

DÉLIBÉRATION

N°01/2026



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Suffrages exprimés : 8

Vote :

Pour : 2

Contre : 5

Abstention : 1

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN (sorti pour ce point et cette délibération), adjoints, M. Vincent COISCAUD, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.

Absents excusés : MM. Hugo ROUSSEL, Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN

Absents non excusés :

Pouvoirs : Monsieur Hugo ROUSSEL donne pouvoir à Monsieur Gilles BOSSEBOEUF. Monsieur Éric INGWILLER donne pouvoir à Monsieur Thomas LHOMMEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky

Avis sur le projet de "Parc éolien du Tierfour" sur les communes de Valence-en-Poitou et Champagné-Saint-Hilaire

Nous avons reçu le 22 octobre 2025 un courrier de la part de la Préfecture de la Vienne nous indiquant qu'une consultation du public pour le Parc éolien du Tierfour est organisé du 17 novembre 2025 au 17 février 2026. Pendant la durée de la consultation, le dossier est consultable via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6609>

Ce courrier stipule que le conseil municipal de Champagné-Saint-Hilaire est appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de la consultation et qu'il dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer, c'est-à-dire jusqu'au 16 janvier 2026.

Pour rappel, ce parc éolien porté par la SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR se compose de 4 éoliennes (dont 3 sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire) avec une garde au sol de 50m, la hauteur de mât (mât + nacelle) est de 130m et la hauteur en bout de pôle est de 200m - 22.8 MW pour 4 éoliennes.

Les coordonnées géographiques des installations du projet de parc éolien sont définies ci-dessous (les éoliennes et les postes de livraisons) :

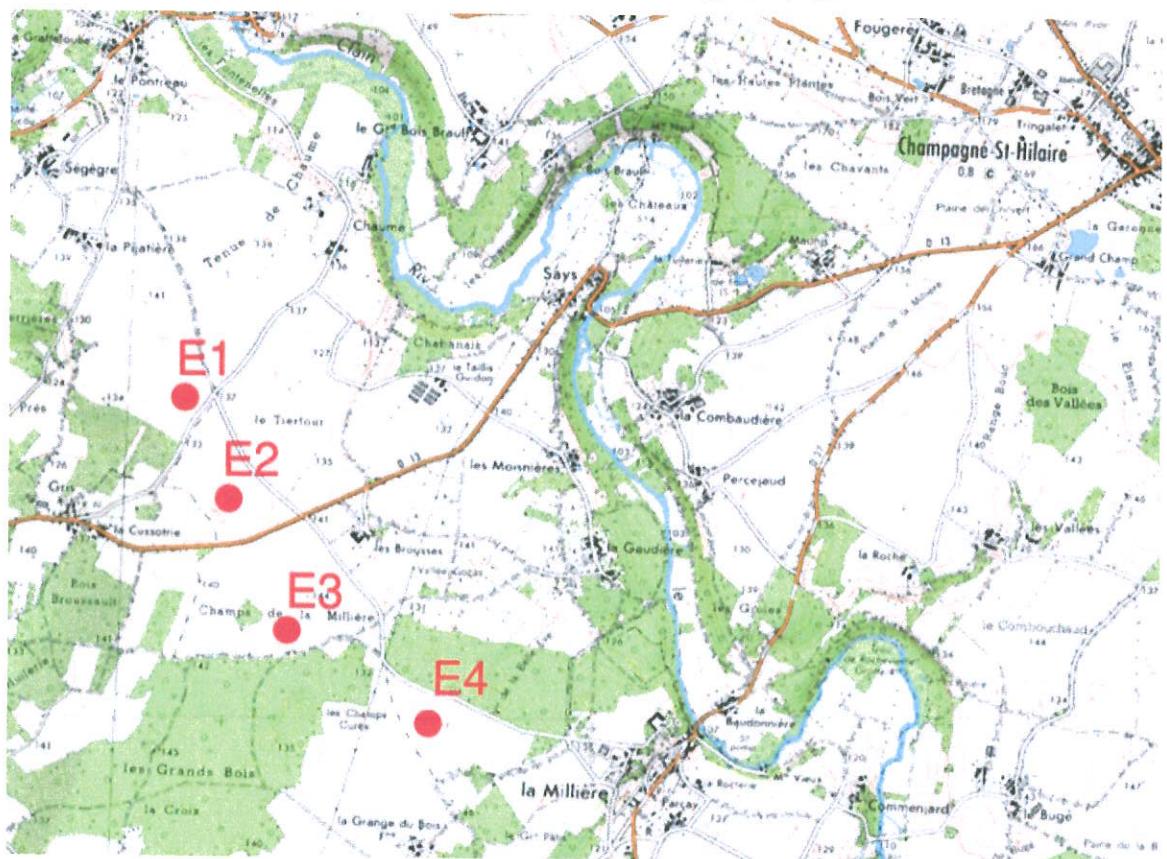
Nom de l'installation	Coordonnées Lambert 93		Coordonnées WGS84		Altitude du terrain naturel en mètres NGF
	X	Y	Longitude	Latitude	
E1	489913,26	6582338,21	46°18'29.7076" N	0°16'10.6262" E	135
E2	490107,62	6581887,4	46°18'15.3202" N	0°16'20.4406" E	140
E3	490366,77	6581305	46°17'56.7416" N	0°16'33.4945" E	143
E4	490992,42	6580891,52	46°17'44.0444" N	0°17'3.4044" E	144
PDL1	490027,94	6582369,28	46°18'30.8430" N	0°16'15.9373" E	
PDL2	491027,03	6581009,99	46°17'47.9213" N	0°17'4.8314" E	

AR Prefecture

086-218600526-20260113-20260116_CT_01-DE
Reçu le 16/01/2026

DÉLIBÉRATION

N°01/2024



Vu les délibérations n° 08/2024 du 27/02/2024 et n°15/2024 du 21/03/2024 qui définissent les Zones d'Accélération des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZA EnR, Loi APER), dans ces délibérations les éoliennes du Tierfour n'ont pas été retenues.

Vu l'arrêté n°226/2025 portant permission de voirie et de travaux sur la voirie du domaine public pour la société Energiequelle.

Vu l'arrêté n°227/2025 portant permission de voirie et d'autorisation de travaux sur le domaine privé pour la société Energiequelle.

Vu l'arrêté n°505-2025-CEA portant permission de voirie et autorisation d'entreprendre les travaux pour la société Energiequelle.

Vu l'avis de consultation du public affiché à la mairie de Champagné-Saint-Hilaire le 23/10/2025 et jusqu'à la fin de la consultation ;

Considérant le courrier n° GB/EC/362/2025 de messieurs les maires de Champagné-Saint-Hilaire et de Valence-en-Poitou envoyé à Madame Célia Hery de la société Energiequelle, présentant leurs revendications concernant les indemnités pour les conventions de voirie des chemins ruraux et voies communales. Ce courrier est visible sur le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2025.

En date du 19 décembre 2025, Madame Célia Héry a répondu par mail à nos revendications :

« [...] J'ai bien reçu votre courrier relatif aux demandes concernant les indemnités liées aux voiries communales. Je vous remercie pour votre proactivité et pour les éléments transmis. Ces demandes seront étudiées courant le mois de janvier et pourront être rediscutées et ajustées à ce moment-là [...] ».

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret isolé.

VOTE à bulletin secret :

Deux assesseurs : La personne la plus âgée et la personne la plus jeune sont désignées comme assesseurs, pour le vote des assesseurs désignés seront remplacés par le deuxième plus vieux et le deuxième plus jeune. Ci-dessous la feuille d'émargement des conseillers votants avec leurs pouvoirs pour Messieurs Hugo ROUSSEL et Éric INGWILLER.

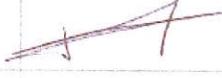
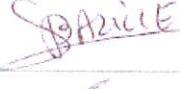
AR Prefecture

086-218600526-20260113-20260116_CT_01-DE
Reçu le 16/01/2026

DÉLIBÉRATION

N°01/2026

Réunion de conseil municipal – Séance du 13 janvier 2026

Vote du 13 janvier 2026 Pour l'Avis sur le projet de "Parc éolien du Tierfour" sur les communes de Valence-en-Poitou et Champagné-Saint-Hilaire		
	Pouvoir	Signature
Gilles BOSSEBOEUF		
Jacky DIDIER		
Nathalie FRANCOIS DIT SORTON		
Olivier PIN	<i>abstention</i>	
Vincent COISCAUD		
Hugo ROUSSEL	<i>abstention</i>	
Sylvie BAZILLE		
Eric INGWILLER	<i>POUVOIR A THOMAS L'HOMMEAU</i>	
Gladys SIRE	<i>ABSENT</i>	
Thomas L'HOMMEAU		
Vincent BONNIN	<i>ABSENT</i>	

Considérant les éléments décrits ci-dessus ;

Par le vote à bulletin secret, les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable au projet éolien du Tierfour d'Energiequelle par 2 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 13 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Jacky DIDIER



Le Maire
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Préfecture

086-218600526-20260113-20260116_CT_01-DE
Reçu le 16/01/2026